

*Ce document a pour objet de transmettre les informations juridiques intéressant les organismes de formation aux métiers du BTP.*

*La direction des Affaires juridiques et de la Vie institutionnelle (DAJVI) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.*

## ► RÉVISION DE SIX TITRES PROFESSIONNELS RELATIFS AUX MÉTIERS DU BTP

*Arrêté du 22 février 2024 relatif au titre professionnel d'assistant chef de chantier gros œuvre*

*Arrêté du 22 février 2024 relatif au titre professionnel d'agent de maintenance CVC*

*Arrêté du 22 février 2024 relatif au titre professionnel de chef de chantier aménagement finitions*

*Arrêté du 22 février 2024 relatif au titre professionnel de chef d'équipe en aménagement finitions*

*Arrêté du 22 février 2024 relatif au titre professionnel de chef d'équipe gros œuvre*

*Arrêté du 22 février 2024 relatif au titre professionnel de technicien de maintenance CVC*

**Publication au Journal Officiel : 29 février 2024**

**Six titres professionnels relatifs aux métiers du BTP ont été révisés par six arrêtés publiés au Journal Officiel du 29 février 2024 :**

- Titre professionnel d'assistant chef de chantier gros œuvre ;
- Titre professionnel d'agent de maintenance CVC ;
- Titre professionnel de chef de chantier aménagement finitions ;
- Titre professionnel de chef d'équipe en aménagement finitions ;
- Titre professionnel de chef d'équipe gros œuvre ;
- Titre professionnel de technicien de maintenant CVC.

**Titre professionnel  
d'assistant chef de chantier  
gros œuvre**

**Enregistré au RNCP sous le même intitulé pour une durée de cinq ans à compter du 16 juillet 2024.** Classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité 232p (code NSF).

Constitué des trois blocs de compétences suivants :

1. Organiser les travaux du gros œuvre ;
2. Faire réaliser les travaux du gros œuvre par les équipes ;
3. Animer les équipes de production gros œuvre.

**Titre professionnel d'agent de maintenance CVC**

**Enregistré au RNCP sous le même intitulé pour une durée de cinq ans à compter du 31 juillet 2024.** Classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité 227r (code NSF).

Constitué des quatre blocs de compétences suivants :

1. Assurer la conduite des équipements CVC ;
2. Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
3. Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements de traitement d'air ;
4. Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée.

**Titre professionnel de chef de chantier aménagement finitions**

**Enregistré au RNCP sous le même intitulé pour une durée de quatre ans à compter du 18 août 2025.** Classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité 233p (code NSF).

Constitué des trois blocs de compétences suivants :

1. Organiser un chantier de plusieurs spécialités en aménagement finitions ;
2. Coordonner un chantier de plusieurs spécialités en aménagement finitions ;
3. Encadrer les équipes spécialisées et assurer les relations avec les acteurs sur un chantier en aménagement finitions.

**Titre professionnel de chef d'équipe en aménagement finitions**

**Enregistré au RNCP sous le nouvel intitulé de chef d'équipe en aménagement finitions pour une durée de cinq ans à compter du 13 juillet 2024.** Classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles et dans le domaine d'activité 233p (code NSF).

Constitué des deux blocs de compétences suivants :

1. Coordonner les travaux de son équipe dans sa spécialité en aménagement finitions ;
2. Mener son équipe sur un chantier de bâtiment.

**Titre professionnel de chef d'équipe gros œuvre**

**Enregistré au RNCP sous le même intitulé pour une durée de cinq ans à compter du 21 octobre 2024.** Classé au niveau 4 du cadre national des

Constitué des deux blocs de compétences suivants :

1. Réaliser avec son équipe des travaux de gros œuvre ;

**Titre professionnel de  
technicien de maintenant  
CVC**

certifications professionnelles  
et dans le domaine d'activité  
232p (code NSF).

**Enregistré au RNCP sous le  
même intitulé pour une durée  
de cinq ans à compter du 5  
août 2024.** Classé au niveau 4  
du cadre national des  
certifications professionnelles  
et dans le domaine d'activité  
227r (code NSF).

2. Mener son équipe sur un  
chantier de bâtiment.

Constitué des trois blocs de  
compétences suivants :

1. Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 3 et optimiser les réglages des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
2. Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 3 et optimiser les réglages des équipements de traitement d'air ;
3. Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 3 et optimiser les réglages des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée.